

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0010134.2025.001				I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs	
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs				I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle	
	Nom SAS SUCRE D'OR				Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01)	
	Adresse 49 Rue Lamartine rez de jardin 78000 Versailles				Adresse B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain	
	Pays France Code ISO FR				Pays France Code ISO FR	
I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs						
• Préparation • Exportation						
I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production						
• (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques						
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.						
I.7 Date, lieu				I.8 Validité		
Date 18 février 2025 17:33:24 +01 (Europe/Brusse ls)		Nom et signature ECOCERT FRANCE		Certificat valable du 26/09/2024 au 31/03/2026		
Lieu L'Isle-Jourdain (FR)						

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Chocolats / Cacaos / Malts: Chocolat noir 70% Nuit orange	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Carrés de Choc - NOIR 70% Menthe	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Carrés de Choc - NOIR 70% Nature	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Carrés de choc Noir 70% Caramel	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Carrés de choc Noir 70% Citron	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Carrés de choc Noir 70% Fleur de Sel	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: TABLETTE DE CHOCOLAT 70% CACAO & GRAINES D ANIS	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Tablette chocolat Lait Noisette	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Tablette chocolat Noir 70% Mendiant de Noël	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Tablette de chocolat 70% Noir & Citron Vert	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Tablette de chocolat au lait 45% avec Eclats de Caramel	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Tablette de chocolat au lait 45% avec cristaux de lavandin	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Tablette de chocolat lait 45% avec cristaux de cardamome	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Tablette de chocolat lait 45% fleur de sel de l'île de ré	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Tablette de chocolat lait 45%	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Tablette de chocolat noir 70% avec cristaux de menthe	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Tablette de chocolat noir 70% cacao	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Tablette de chocolat noir 70% cristaux d'agrumes	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Tablette de chocolat noir 70% cristaux de bergamote	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Tablette de chocolat noir 70% cristaux de gingembre	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Tablette de chocolat noir 70% cristaux de géranium	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Tablette de chocolat noir 70% verveine citronnée	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: tablette de chocolat lait 45% cristaux de cannelle	Biologique
	II.2 Quantité de produits	
	II.3 Informations sur les terres	
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs	
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf	

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.9 Autres informations

Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant :
[<https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index>] fait foi.

DÉLIVRÉ